

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 3 (1906-1913)

Heft: 1

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son étude sur le sceau de Vautier Bonjour, chanoine de Genève.

H. Morin-Pons a contribué à resserrer les rapports qui doivent unir les deux cités du Rhône, Genève et Lyon. Il l'a fait d'abord à cause de l'intérêt que, membre du Consistoire de Lyon, il devait porter à la capitale de la Réforme française, puis en raison de ses attaches de famille et des alliances que les siens ont contractées chez nous.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

710. — *Séance du 10 novembre 1904.*

L'arrestation des sujets britanniques à Genève, en 1803, d'après des documents de famille, par F.-F. ROGET. — Impr. dans le *Journal de Genève* des 11, 12, 13, 14 et 16 juillet 1906.

La noblesse des bourgeois de Genève, avant 1793, par M. Louis DUFOR-VERNES.

La seigneurie de Genève, qui succéda en 1535 aux princes-évêques, considérait le titre de bourgeois de Genève comme un titre noble. La bourgeoisie n'était en effet conférée que si le candidat était affranchi des impôts de la taille, de la main-morte et autres, auxquels étaient soumis ailleurs ceux qui n'étaient pas nobles, soit les roturiers. Un bon nombre d'extraits des registres du Conseil confirment le fait.

Il est encore à remarquer que les titres de bourgeois et de citoyen descendant de bourgeois donnaient le droit de posséder des fiefs nobles. C'est ainsi qu'un Genevois admis à la bourgeoisie en 1604 se vit réclamer l'impôt de la taille par la Chambre des comptes, parce qu'à l'époque de son entrée en possession de pièces de terre nobles il n'était pas encore bourgeois.

Même des nobles et des grands personnages des pays étrangers, considérant le titre de bourgeois de Genève comme un honneur, non seulement étaient heureux qu'il leur fût conféré, mais encore le demandaient. C'est ainsi que plusieurs princes allemands le reçurent avec reconnaissance.

711. — *Séance du 24 novembre 1904.*

La question d'Ithaque, par M. Edouard NAVILLE.

Monsieur Dœrpfeld, le directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes, a soulevé une question qui passionne, en ce moment, le monde des hellénistes : il s'agit de savoir si le nom d'Ithaque désigne, aujourd'hui encore, la petite île sur laquelle régna Ulysse. Contrairement à l'opinion reçue jusqu'ici sans contestation, le savant archéologue croit que c'est Leucade, la grande île située au nord des Ioniennes et séparée de la côte par un simple chenal, qu'il faut identifier avec l'Ithaque d'Homère, et que l'Ithaque actuelle est la Samé du poète. L'opinion de M. Dœrpfeld est vivement combattue par plusieurs savants, par MM. Wilamovitz et Bérard en particulier ; elle repose cependant sur des arguments si solides, que M. Naville a fini, après un premier sentiment de défiance, par être convaincu de son bien-fondé.

Lettres de Henri Meister sur Paris en 1801, par M. Eugène RITTER. — Impr. dans la *Bibliothèque universelle*, t. XLI (1906), p. 538-545.

712. — *Séance du 15 décembre 1904.*

Les Burgondes et la langue burgonde en pays roman, par M. Ferdinand DE SAUSSURE.

Etablis d'abord dans le bassin de l'Elbe, puis dans le Wurtemberg actuel, les Burgondes, avant de se fixer dans nos contrées, avaient formé sur le Rhin moyen, autour de Worms, un état éphémère, dont le souvenir, embelli par la poésie, s'est transmis de génération en génération dans les récits et les chansons épiques relatifs aux *Nibelungen*. De la langue parlée par les Burgondes il ne subsiste que de misérables vestiges, presque uniquement des noms propres et quelques termes juridiques, d'après lesquels il est bien difficile de juger si elle appartenait au groupe occidental des langues germaniques, dont font partie l'allemand et l'anglais, ou bien au groupe oriental ou gothique. Après avoir examiné les principaux arguments fournis de part et d'autre, M. de Saussure se prononce, en définitive, pour la seconde alternative. Il étudie ensuite ceux des noms de lieux de la Suisse romande et de la Savoie auxquels on peut, avec plus ou moins de vraisemblance, attribuer une origine burgonde, notamment les très nombreux noms en *-ens*, *-ins* et *-inges*, dérivés pour la plupart, à ce qu'il semble, au moyen d'un suffixe germanique, de noms d'anciens propriétaires barbares. Combien de temps ces barbares ont-ils conservé l'usage de leur

langue germanique et sont-ils restés distincts de la population de langue romane dans laquelle ils ont fini par être absorbés? Dans ses récentes *Etudes de toponymie romane* (Fribourg, 1902), M. Stadelmann, contrairement à l'opinion généralement admise par nos historiens, a cru pouvoir conclure de la forme de quelques noms de lieux vaudois que les Burgondes n'ont pas été romanisés avant le VIII^me siècle. S'il en était ainsi, dit M. de Saussure en terminant, l'on aurait à se demander quelle part l'Helvétie burgonde peut avoir eue dans la genèse et la propagation de la légende épique des *Nibelungen*.

Les Institutions chimiques de J.-J. Rousseau, par M. Théophile DUFOUR. — Impr. dans la *Semaine littéraire* du 17 décembre 1904. Tiré à part avec additions et notes, Genève, 1905, in-8, 23 pages.

713. — *Séance du 12 janvier 1905.*

Rapport du président (M. Charles SEITZ) et du trésorier (M. Victor VAN BERCHEM) sur l'exercice 1904.

Élection du comité : MM. Francis DE CRUE, président ; Frédéric GARDY, vice-président ; Léopold MICHELI, secrétaire ; Victor VAN BERCHEM, trésorier ; Paul SCHAZMANN, bibliothécaire ; Alfred CARTIER, Lucien CRAMER, Léon GAUTIER, Charles SEITZ.

Les attributions judiciaires des syndics de Genève au XV^me siècle, par M. Léopold MICHELI.

M. L. Micheli donne lecture d'un chapitre de la thèse qu'il a présentée à l'École des Chartes. L'extrême rareté des documents antérieurs à la charte d'Adémar Fabri rend l'étude de l'origine de ces attributions très difficile ; il semble pourtant, d'après un texte de 1288, qu'il faille la rechercher dans le principe du jugement par les pairs. Au XV^me siècle, les syndics ne participent ni à l'arrestation des criminels, ni aux enquêtes dirigées contre eux ; ils se bornent à prononcer des sentences qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire exécuter eux-mêmes. Leur rôle est donc bien celui des pairs de l'accusé qui, dans les cours féodales, « disent le droit ».

Les syndics n'interviennent pas dans les causes criminelles en vertu d'un droit souverain appartenant à la communauté des citoyens, ils agissent au nom de l'Évêque, en qui résident tous les droits de juridiction.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Micheli expose la marche des procédures criminelles au XV^me siècle, depuis l'arrestation des malfaiteurs jusqu'à l'exécution des condamnés.

Les anciens tombeaux trouvés dans l'église de Saint-Gervais, par M. B. REBER.

Plusieurs historiens et archéologues, Baulacre, Blavignac, Gosse, parlent d'un dolmen préhistorique contenu dans la crypte de l'église de Saint-Gervais; Blavignac considère en outre la crypte elle-même comme un des plus anciens édifices religieux de Genève, et ces affirmations, qui ne reposent sur aucune certitude historique, sont répétées dans tous les manuels d'histoire de Genève.

Vers 1860, on a défoncé la crypte pour y placer un volumineux calorifère, et les traces de dolmen qui pouvaient subsister alors ont complètement disparu.

M. Reber a suivi très attentivement la dernière restauration de Saint-Gervais, et il a été à même de faire d'intéressantes observations sur le sol qui a été mis à découvert; la nef et toutes les chapelles, celle dite des Allemands ou de Saint-Protais, en particulier, semble n'avoir formé qu'une vaste nécropole.

M. Reber décrit un certain nombre de tombeaux en dalles brutes de molasse et de gneiss erratique, analogues à ceux qu'il a trouvés dans d'autres stations, à Veyrier, à Genthod, à Lancy, et qu'il croit pouvoir faire remonter à l'époque helvète-burgonde. Il admet qu'un reste de monument préhistorique ait pu exister dans la crypte de Saint-Gervais, et que parmi les sarcophages découverts dans l'église quelques-uns appartiennent à la période romaine.

714. — *Séance du 26 janvier 1905.*

Les fêtes officielles à Genève sous le régime français, par M. Edouard CHAPUISAT.

Sous ce titre, M. Edouard Chapuisat rappelle, d'après les documents des archives de la Ville de Genève¹, quelles furent les cérémonies auxquelles les Genevois furent astreints pendant l'occupation française, et la part que leurs magistrats furent tenus d'y prendre. Les prescriptions du Directoire avaient créé un grand nombre de fêtes. A côté même de celles qui furent célébrées périodiquement, comme celles de messidor (fête de la Fédération), de thermidor (anniversaire du 10 août), du 18 fructidor (anniversaire du coup d'Etat de l'an V), etc., il venait s'en ajouter d'autres pour tel ou tel objet : ainsi le 20 prairial an VII, Genève eut à prendre part aux cérémonies funèbres organisées à la mémoire des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt; en l'an VIII elle accueillit le premier consul. A côté

¹ a) Seize registres; b) quatre copies de lettres; c) quarante-cinq cartons contenant les annexes.

des fêtes politiques, les registres de la Mairie donnent quelques renseignements sur l'observation des décadis et sur les fêtes *morales* de la République ; fêtes de la vieillesse, des époux, de la jeunesse. Sous le rapport des réjouissances officielles, l'Empire ne le céda en rien à la République : les Genevois accueillirent avec la même résignation ses manifestations. Que leur importait l'Empire ou la République ? c'était le joug lui-même qu'ils avaient peine à supporter. La psychologie des Genevois à l'époque de l'occupation est intéressante à étudier. Très réservés dans les mémoires qu'ils écrivaient au jour le jour, ils ne laissent percer qu'au moment de la libération leurs sentiments d'indépendance. Les magistrats eux-mêmes, fort circonspects dans leurs registres officiels et leur correspondance avec les préfets ou avec les ministres, se révèlent, par une lecture attentive, beaucoup plus comme les défenseurs de leurs concitoyens vis-à-vis du Gouvernement que comme les agents de celui-ci. Les détails abondent. Les discours prononcés par le président de l'administration municipale, puis par les maires, voilent sous une forme emphatique la réprobation des actes sanguinaires tendant à l'oppression ; les copies de lettres attestent le zèle des magistrats pour diminuer les corvées, réduire les impôts ; les requêtes et demandes en faveur des négociants sont fréquentes et cela est naturel, vu la crise terrible traversée alors par le commerce. Mais ces faits ne devaient pas se baser sur un esprit de sédition et, pour le prouver, les magistrats observaient correctement les anniversaires et les cérémonies officielles. Celles-ci débutaient généralement par une réunion autour de l'autel de la Patrie, dressé sur la plaine de Plainpalais : un discours du préfet, un discours du maire, la prestation de serment des nouveaux fonctionnaires publics et des officiers de la garde nationale venaient donner quelque relief à la fête, qui se poursuivait par des jeux, des danses, des courses et une illumination. D'autres fois, c'était au temple de Saint-Pierre lui-même, orné de transparents portant devises et de tous les emblèmes suggérés par la cérémonie, que celle-ci avait lieu. Les fêtes furent si fréquentes que l'administration nomma un « Directeur des fêtes nationales ». Le citoyen Jaquet, sculpteur de grand mérite, semble s'être acquitté de ces fonctions avec zèle et savoir. Mentionnons en terminant que la dernière fête dont les registres parlent se rapporte à l'anniversaire du couronnement de Bonaparte, le 6 décembre 1813. Quelques années auparavant, les mêmes registres relatent la fête républicaine « de la souveraineté du Peuple ».

715. — *Séance du 9 février 1905.*

Les attributions de quelques tableaux des musées de Genève, par M. Conrad DE MANDACH.

Grâce à la photographie, les études d'attribution ont pris une importance toute nouvelle. On ne se fie plus à la tradition, depuis qu'on a trouvé moyen de grouper les œuvres de chaque maître en un ensemble bien caractérisé. Chaque artiste a son style, comme chaque individu a son écriture à lui. En conséquence, toute œuvre d'art porte en elle-même la marque de son auteur. La tâche de l'historien d'art, lorsqu'il se trouve en face d'une œuvre dont l'attribution est contestée ou contestable, est de retrouver cette marque personnelle.

Dans la plupart des musées d'Europe, les attributions ont été soigneusement vérifiées et scientifiquement établies. C'est le cas surtout pour les galeries de peinture de Berlin et de Londres. A Genève, ce travail reste à faire et M. de Mandach cherche à donner une idée, par quelques exemples, de la méthode qu'il faut suivre et du but que l'on peut atteindre dans ce genre d'études.

Il démontre que le tableau n° 3829 du musée Fol, attribué par le catalogue au XIV^{me} siècle, date en réalité du XV^{me} siècle et provient de l'école ombrienne.

Le n° 3837 de ce même musée est considéré par l'auteur du catalogue comme étant de l'école siennoise du XIV^{me} siècle et comme provenant de la main d'un certain Marino Agnelli, peintre à nous inconnu. Le conférencier établit que l'inscription du tableau a été altérée par un restaurateur et que la date « 1501 » a été mal lue par l'auteur du catalogue, qui se n'est pas douté de l'omission de la boucle inférieure du « 8 ». C'est « 1581 » qu'il faut lire et non « 1501 », et l'auteur du tableau n'est pas « Marino Agnelli » mais « Angelo Marini », peintre de Crémone, mort vers 1586.

Au musée Rath, le *Miracle de Saint Antoine de Padoue* (n° 427) n'est pas de la main du Titien, mais de celle d'un copiste.

Dans ce même musée, le Cristofano Allori est une copie exécutée d'après la fameuse *Judith* du maître au musée des Offices à Florence.

La toile du musée Rath (n° 134) représentant le *Triomphe de David* est une œuvre de premier ordre qui doit être attribuée à Matteo Rosselli, peintre florentin (1578-1650), et non pas, comme le voudrait le catalogue, au Dominiquin.

Ces études d'attribution n'amènent pas toujours à des résultats définitifs. Elles sont cependant toujours utiles, car elles placent les œuvres dans leur vrai jour et marquent l'importance qu'il faut leur attribuer dans le cadre général de l'histoire de l'art. Le conférencier examine, à ce point de vue, quelques œuvres du musée Rath : le n° 15 (Fra Bartolommeo et Mariotto Albertinelli), n° 466 (Paul Veronese), n° 75 (Caravaggio).

716. — *Séance du 23 février 1905.*

Communications diverses.

M. Victor BRIÈRE présente une série d'objets, outils, armes, etc., d'époques très différentes, découverts sur un espace restreint, dans le lit d'une rivière, à Yverdon. Partant de cet exemple, il montre qu'on ne saurait user de trop de prudence en déterminant l'âge d'objets trouvés sur un même emplacement; la présence d'un « témoin » ne peut servir à dater d'autres objets que lorsqu'on opère des fouilles dans un terrain vierge, c'est-à-dire dans un terrain que n'ont bouleversé ni les phénomènes naturels, ni la main des hommes.

M. Brière présente encore à la Société deux ouvrages de chirurgie du XVI^me siècle, très rares et intéressants surtout parce que leurs auteurs prirent part aux guerres de Bourgogne. Le premier est intitulé : *Feldbuch der Wundartzney von meister Hans von Gersdorff*, [Strasbourg?], 1527; le second : *Chirurgia, das ist Handwürckung der Wundartzney Hier. Braunschweig*, Francfort, 1539.

M. Victor VAN BERCHEM rend compte de l'article intitulé : *Recherches sur l'Eglise cathédrale de Genève au VI^me siècle*, par l'abbé Marius Besson, dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, Jahrg. XXXV, 1904 (Neue Folge, Bd IX), p. 319-329.

M. Eugène RITTER communique quelques observations sur une lettre de M^me de Staël, publiée par Et. Charavay dans la *Revue des documents historiques*, 5^me année (1878), p. 120-123. Cette lettre qui est datée : C., 24 novembre, ne peut avoir été écrite qu'en 1796, car l'auteur y fait allusion à l'impression de son livre sur les *Passions*, paru en 1796. Or, comme M^me de Staël y dit ailleurs qu'elle a 28 ans (elle était née en 1766), il faut en conclure qu'elle s'est rajeunie de deux ans.

M. Ritter donne encore lecture d'une lettre d'Eynard à son ami Hess, datée du 18 mai 1839, dans laquelle Eynard rapporte un long entretien qu'il a eu avec le roi Louis-Philippe, entretien qui a roulé sur la Suisse, et, en particulier, sur l'affaire du prince Louis-Napoléon. Cette lettre est actuellement la propriété de M. Reinhardt-Hess, à Winterthour.

Trois lettres de soldats des armées napoléoniennes, communiquées par M. Frédéric GARDY.

Ces lettres, adressées à leur famille par des soldats originaires du département du Léman, se trouvaient parmi des documents provenant des archives de la préfecture de ce département et actuellement conservés à la Bibliothèque publique. La première est signée : Pierre Marmoux, et

datée : Turin, le 10 fructidor an XII [28 août 1804]; la deuxième est signée : Jean Marmoux, et datée : Armée d'Italie, du camp de Véronne, le 31 vendémiaire an XIV [23 octobre 1805]; la troisième est signée : Jean-Louis Roch, et datée : Prusse, le douse juin 1813. Elles contiennent quelques détails sur les événements militaires contemporains et sur les privations et les fatigues endurées par les soldats français.

717. — *Séance du 9 mars 1905.*

La Maison de ville de Genève avant la Réforme, par M. Camille MARTIN. — Impr. dans M. D. G., série in-4, t. III, 1^{re} partie.

718. — *Séance du 23 mars 1905.*

J.-J. Rousseau et le docteur Tronchin, d'après des documents inédits, par M. Henry TRONCHIN. — Impr. dans les *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, t. I, 1905, p. 25-55; réimpr. avec quelques modifications dans l'ouvrage intitulé : *Un médecin du XVIII^{me} siècle, Théodore Tronchin (1709-1781)*, Paris, 1906, in-8, p. 239-298.

719. — *Séance du 6 avril 1905.*

La variole à Genève au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle : l'introduction de la vaccine, par M. Léon GAUTIER. — Fragment (p. 377-416) de l'ouvrage intitulé : *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle* (M. D. G., 2^{me} série, t. X.)

Les maladies de Calvin d'après le professeur Doumergue, par M. Léon GAUTIER. — Impr. dans la *Revue médicale de la Suisse romande*, t. XXV, p. 494-502.

Le bastion de Soleure, par M. Max VAN BERCHEM.

M. van Berchem décrit les remparts de Soleure, notamment le Thurm Schänzli qu'il est question de faire disparaître; il plaide pour la conservation de cet antique monument.

720. — *Séance du 27 avril 1905.*

Les voyages de Jean-Alphonse Turrettini en 1691, par M. Eugène DE BUDÉ.

M. Eugène de Budé raconte les voyages que J.-A. Turrettini fit en 1691, à l'âge de 19 ans et demi, en France et en Hollande. Cette communication a pour source les lettres que le jeune théologien adressait à quelques membres de sa famille et qui contiennent une foule de détails intéressants sur la vie sociale et littéraire de la fin du XVII^{me} siècle. — A Paris,

Turretini voit les hommes les plus célèbres du temps : le P. Malebranche, dont il loue l'accueil bienveillant, le philosophe Pavillon, avec lequel il a de longs entretiens ; il assiste aux premières représentations de la tragédie de *Tiridate* de Campistron, et du *Grondeur* de Brueys, interprétées par les meilleurs artistes, Baron, Raisin et la Champmeslé. — En Hollande, après avoir fait une excursion très intéressante dans la partie septentrionale du pays, il visite les différentes universités ; l'accueil flatteur qu'il reçoit de tous les professeurs et qu'il doit en partie au souvenir de son père, ne l'empêche pas de voir chez eux bien des travers, et aux éloges qu'il en fait, il ne manque pas de joindre d'assez mordantes critiques. Il raconte les querelles théologiques de Bayle et de Jurieu, dont il eut quelque peu à souffrir ; il eut pourtant l'esprit de ne prendre parti pour aucun des adversaires.

M. de Budé termine sa communication par le récit de la vie de Turretini à Rotterdam, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre.

721. — *Séance du 4 mai 1905.*

Fouilles récentes à Thèbes. Communication de M. Edouard NAVILLE, accompagnée de projections lumineuses.

Dans le cirque de Deir el Bahari, non loin du grand temple construit par la reine Hatschepsi, de la XIX^me dynastie, l'attention de M. Edouard Naville avait été attirée par des buttes de sable, assez élevées, qui semblaient devoir recouvrir les restes d'un autre édifice. Quelques sondages opérés en 1904 confirmèrent cette hypothèse, et la dernière campagne de fouilles, entièrement consacrée au déblaiement de l'emplacement, amena une découverte de la plus haute importance, celle d'un temple qu'une inscription permet de faire remonter à la XI^me dynastie, soit à une époque dont on ne connaissait aucun monument de cette importance. Ce temple, mis à découvert dans toute sa partie antérieure, a été malheureusement fort malmené par les architectes de la reine Hatschepsi, qui en ont utilisé les matériaux. Le portique, de style proto-dorique, est encore debout.

Au cours des travaux, d'intéressantes trouvailles ont été faites : des bas-reliefs, des statues, des tombeaux ; la plus curieuse de ces découvertes est celle du sarcophage d'une princesse, orné de bas-reliefs représentant des scènes familiales : la princesse est assise et respire le parfum d'un lotus ; une servante l'évente ; une autre arrange sa coiffure ; plus loin un esclave traite une vache et offre une tasse de lait à sa maîtresse. La sculpture de ce monument est un admirable échantillon de l'art de la XI^me dynastie. — Au centre de l'espace occupé par le temple s'élève un tertre qui n'a pas encore été déblayé et que M. Naville espère attaquer l'année prochaine.

722. — *Séance du 9 novembre 1905.*

Les cuivres damasquinés et les verres émaillés arabes, par M. Max VAN BERCHEM.

L'art arabe a pris une extension considérable au moyen âge, les pays musulmans ayant hérité d'une bonne partie des civilisations antiques. A côté de ses écoles de peinture et d'architecture, l'Orient a vu naître alors d'innombrables écoles d'arts mineurs dont les produits se répandaient partout. Ces objets d'art, assez négligés jusqu'ici, jouissent aujourd'hui d'un regain de faveur. D'une part, les collectionneurs les ont mis à la mode et les poussent à des prix très élevés; d'autre part, les savants d'une jeune école, qui cherche dans l'art oriental la solution d'une partie des problèmes soulevés par l'histoire générale de l'art, en ont entrepris l'étude critique.

A ce point de vue, les objets de cuivre et de verre sont peut-être les plus importants, parce qu'en dehors de leur valeur artistique, ils fournissent, plus que tous les autres, des inscriptions donnant des faits précis : dates, signatures d'artisans, noms de souverains, de fonctionnaires, lieux de fabrication, etc.

On a tenté, pour les cuivres d'art, une classification par école qu'il est prudent de considérer comme une convention commode, mais provisoire. C'est ainsi qu'on parle d'une grande école de Mossoul aux XII^{me} et XIII^{me} siècles, avant l'invasion des Mongols, dont les ramifications s'étendent d'une part en Perse, d'autre part en Syrie. Après l'invasion mongole et la ruine de la Mésopotamie, ce sont les produits de ces régions extrêmes qui s'offrent en plus grand nombre, et, du XIV^{me} au XVI^{me} siècle, on distingue notamment une école persane, qui comprend aussi l'Asie centrale et l'Inde, et une école syro-égyptienne, s'étendant à l'Arabie méridionale et jusqu'à l'Italie, qui produit au XVI^{me} siècle des objets de cuivre imités de l'art arabe.

Le problème des verres émaillés est plus circonscrit que celui des cuivres damasquinés et gravés. Tous les produits de cet art qu'il est possible de dater par leurs inscriptions proviennent du royaume des sultans Mamlonko, de la fin du XIII^{me} au début du XV^{me} siècle, avec deux ramifications principales, l'une en Arabie méridionale, l'autre à Venise au XV^{me} siècle. Plusieurs indices tendent à prouver que ces verres ont été fabriqués principalement en Syrie, et ce fait est confirmé par les dates extrêmes de ces produits, correspondant d'une part à la chute définitive des établissements latins de Terre-Sainte (1291), d'autre part à l'invasion de Tamerlan en Syrie (1401).

M. van Berchem fait ressortir, à l'aide de nombreuses planches, la valeur artistique de ces objets et leur importance pour les questions de style et

d'iconographie. Mais il insiste surtout sur la méthode épigraphique, à l'aide de laquelle on arrive à les classer, au point de vue de la date et de la provenance, en prenant pour jalons les objets parfaitement déterminés sous ce double rapport et en groupant autour d'eux, par une série d'analogies de forme ou d'inductions historiques, les objets dont l'état civil est plus ou moins obscur.

723. — *Séance du 23 novembre 1905.*

Derniers voyages de Jean-Alphonse Turrettini (1693), d'après une correspondance inédite, par M. Eugène DE BUDÉ.

Dans une précédente communication (séance du 27 avril 1905), Monsieur de Budé avait raconté le commencement des voyages de Turrettini ; il le suit maintenant en Angleterre et en France. Grâce à la correspondance du jeune théologien, il peut donner un tableau complet de la vie politique et littéraire de ces deux pays. A Londres, Turrettini est introduit auprès des souverains, mais il préfère de beaucoup, à leur conversation banale, les entretiens qu'il peut avoir avec Newton ; il voit également St-Evremond, la Bastide, Fatio de Dulliers et Burnet ; ce dernier lui rend largement l'hospitalité qu'il avait reçue autrefois à Genève, dans la famille Turrettini.

Avant de rentrer à Genève, Turrettini fait un second séjour à Paris ; il en profite pour parcourir les musées et surtout les bibliothèques publiques et privées. Il assiste à la réception de Bignon, de La Bruyère et de La Loubère à l'Académie française.

Les dernières lettres qu'il adresse à sa famille sont pleines de détails navrants sur la misère qui règne et sur les guerres qui désolent l'Europe.

Le jeune voyageur rentre à Genève à la fin de l'année 1693, rapportant un riche bagage de connaissances utiles et de beaux souvenirs.

Notes sur la reconstruction de la façade de Saint-Pierre en 1756, par M. Camille MARTIN.

Les travaux de démolition de l'ancien orgue de la cathédrale ont permis de voir pendant quelques jours, avant l'installation du nouvel instrument, le revers de la face ouest de l'édifice. On sait que lors de la reconstruction de la façade, les architectes avaient cherché à relier, aussi bien qu'ils le pouvaient, les parties nouvelles à l'architecture de l'ancienne cathédrale. En utilisant de vieux matériaux et en en apportant de nouveaux, ils avaient composé une face intérieure qui ne jurait pas trop avec le reste de l'édifice. Cet essai d'architecture archaisante, en plein XVIII^me siècle, est intéressant à constater, mais témoigne de plus de bonne volonté que de science et d'art. Le motif principal de cette composition, deux forts piliers sup-

portant un arc ajouré à son sommet en forme de trèfle, a été détruit cette année pour agrandir la galerie de l'orgue. Des photographies et des relevés pris avant la démolition seront joints aux documents que l'Association pour la restauration de Saint-Pierre a remis à la Ville de Genève pour être déposés au Musée.

Les dalles tombales de Saint-Pierre, par M. Camille MARTIN.

Un vœu qu'avaient formulé à plusieurs reprises bien des historiens et des archéologues genevois a pu enfin être réalisé cette année, grâce à l'initiative prise par l'Association pour la restauration de Saint-Pierre, et grâce à l'appui prêté par la Société d'histoire et d'archéologie.

Les dalles tombales, placées à l'entrée de la cathédrale, en face de la porte principale de l'ouest, ont été enlevées avec soin et dressées le long des murs des bas-côtés de la nef. Ce tranfert était d'autant plus licite que les pierres ne recouvraient plus les restes de ceux dont elles conservaient la mémoire ; placées en 1730 dans cette situation très préjudiciable à leur conservation, elles avaient été soulevées en 1850 par Blavignac, qui fit exécuter dans le sol sous-jacent des fouilles infructueuses. On ignore leur position primitive ainsi que les raisons de leur premier déplacement. Les dalles, au nombre de 11, étaient pour la plupart en pierre de roche du Jura ; une seule, en marbre noir, devait provenir des carrières du Valais. Les noms des personnages dont elles recouvraient jadis les tombes ont pu être déterminés, grâce aux inscriptions funéraires qui y étaient gravées. Ce sont neuf chanoines, un bourgeois de Genève et un seigneur de la contrée. Un seul personnage n'a pu être identifié, vu le mauvais état de la pierre, qui a cependant été conservée au Musée lapidaire de la cathédrale.

Nous ne pouvons donner ici le texte complet des inscriptions qui ont été relevées ; elles seront publiées ultérieurement avec d'autres documents de même nature. Bornons-nous à mentionner les noms des personnages qui figurent sur les dalles : *Franciscus de Menthone* et *Richardus de Rossillone* (sur la même pierre), *Johannes de Byolea*, *Petrus de Viriaco*, *Johannes Ronserii*, *Humbertus de Chissiac*, *Mermetus Penneti*, *Ludovicus de Arlo* et *Hugo de Viola*, tous chanoines ; *Gondisalvus de Malvenda*, bourgeois de Genève et frère du chanoine de même nom ; *Gallesius Cocci*, *condominus Ginessiati*.

Toutes ces dalles sont postérieures au milieu du XV^{me} siècle ; plusieurs d'entre elles sont même datées des premières années du siècle suivant. En plus des inscriptions, servant généralement d'encadrement, quelques pierres présentent les figures des défunts en grand costume, des armoiries, ou de simples ornements, le tout gravé au trait.

724. — *Séance du 14 décembre 1905.*

Les ancêtres savoyards de M^{me} de Staël, par M. Eugène RITTER.

M. Eugène Ritter donne lecture d'un mémoire qu'il a présenté au Congrès des Sociétés savantes de Savoie (Aix-les-Bains, septembre 1905) sur les ancêtres savoyards de M^{me} de Staël.

A plus d'une reprise, M. Ritter avait déjà publié des recherches sur l'ascendance de cette personne célèbre : *Les recherches généalogiques à Genève* (*Bull. Inst. genev.*, t. XXV, 1883, p. 507-518; tiré à part, s. l, n. d., in-8, 16 p.); *Notes sur M^{me} de Staël* (*Ibid.*, t. XXXV, 1900, p. 215-320; tiré à part, Genève, 1899, in-8, 110 p.); *Recherches généalogiques* (*Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France*, t. LXIV, 1905, p. 206-215; tiré à part, Paris, 1905, in-8, 13 p. suivies d'un tableau).

Dans ce nouveau mémoire, M. Ritter énumère six familles savoyardes qui ont leur place sur l'arbre ascendant de M^{me} de Staël : de Scionzier; Revilliod, de Cornières près Ville-la-Grand; d'Entremonts, de Thônes; Villiet, de Vers au mont de Sion; Bonivard(?) et Vertier, de Rumilly en Albanais.

Des recherches ultérieures réussiraient sans doute à ajouter à ce groupe quelques autres familles encore.

La Maison de ville de Genève au XVI^{me} siècle, par M. Camille MARTIN. — Impr. dans M. D. G., série in-4, t. III, 2^{me} partie, p. 61-82.

725. — *Séance du 11 janvier 1906.*

Rapport du président (M. Francis DE CRUE) et du trésorier (M. Victor VAN BERCHEM) sur l'exercice 1905.

Un conflit d'étiquette entre les Conseils de Genève et la Vénérable Compagnie des pasteurs : l'affaire du chapeau (1771-1773), par M. E.-L. BURNET. — Impr. dans la *Revue historique vaudoise*, t. XIV (1906), p. 171-183, 201-213 et 225-237.

726. — *Séance du 25 janvier 1906.*

Basile I^{er}, sa jeunesse, son avènement, par M. Albert VOGT.

L'histoire de ce que l'on appelle vulgairement le « Bas Empire » est très peu connue. Cela tient à beaucoup de raisons : au mépris des historiens pour une époque qu'ils ne connaissaient pas, à la difficulté de réunir les matériaux, au manque d'éditions critiques, à beaucoup d'autres choses encore. Néanmoins de sérieux efforts ont été tentés ces années dernières

pour faire revivre l'histoire byzantine. L'Allemagne, la France, la Russie, l'Angleterre, même l'Orient, commencent à défricher ce vaste champ et, dès à présent, on peut entrevoir le haut intérêt de ces études. M. Vogt a voulu essayer, de son côté, d'écrire la vie d'un des plus illustres basileis qui ait régné sur Constantinople : Basile I^{er}. Chose curieuse ! Cet empereur qui fonda une dynastie, qui fut tout à la fois général heureux, administrateur incomparable, diplomate habile, législateur, ami des arts et des lettres, n'a pas encore sa monographie. Et cependant, quoi de plus grand que ce petit paysan de Macédoine, pauvre, sans culture, qui, un jour de l'année 856, entra furtivement par une porte de service au Palais impérial et s'y fit si bien sa place que dix ans plus tard il était sur le trône. Sans doute une si rapide fortune n'alla pas sans crimes. Pour se tracer le chemin qui, des écuries de son maître, Michel III, le conduisit au gouvernement de l'Empire, successivement Basile dut tuer Bardas, oncle de l'empereur, prêter la main à tous les tristes plaisirs du jeune souverain corrompu avant l'âge, épouser sa concubine, et finalement, tuer le basileus lui-même. Mais ces crimes qui eussent, à d'autres époques, déshonoré pour toujours un homme, étaient choses si fréquentes à Byzance, qu'on les pardonna sans trop de peine à Basile quand on vit qu'une fois empereur, il ne songeait plus qu'au bien de ses sujets. Sous son habile gouvernement l'ordre rentra dans les finances. La « crise sociale », alors à son paroxysme, fut pour un temps enrayée ; les paysans respirèrent et purent travailler de nouveau la terre. La question religieuse fut résolue par le renvoi de Photius et la réintégration d'Ignace, sur l'ordre formel du Pape. Les premiers travaux préparatoires à la publication des *Basiliques* furent commencés et, pour hâter la codification des coutumes et l'unification du droit, Basile publia tout de suite ses deux livres de lois : le *Prochiron* et l'*Epanagoge*. Tant de bienfaits firent oublier à la population de Byzance les origines douteuses de son souverain. Photius, pour revenir au pouvoir, lui fabriqua une généalogie qui faisait descendre ses parents des Arracides et de Constantin ; on ferma les yeux sur l'étrange famille qui l'entourait, dans laquelle, à côté de ses enfants légitimes, on voyait au premier rang son fils putatif, qui n'était autre qu'un bâtard de Michel, Léon, son successeur ; on fêta ses triomphes militaires et ses gloires littéraires ; on se prit à aimer la maison macédonienne, si bien que lorsqu'il mourut, fou ou à peu près, en 886, le peuple tout entier le regretta et le pleura.

C'est la première partie de cette fantastique épopée : l'histoire de Basile, de sa naissance à Andrinople à son avènement, que M. Vogt a lu au cours de cette séance.

727. — Séance du 8 février 1906.

Les noms de lieux en -inge, -in et -ens, par M. Ernest MURET.

Les noms de lieux en *-inge*, si fréquents en Savoie, les noms en *-ange* de la Bourgogne et de la Lorraine, en *-in* (Genève) et *-ins* (Vaud) de l'ancien décanat d'Aubonne, en *-ens* et *-enges* des cantons de Vaud et de Fribourg, sont généralement identifiés avec les noms de lieux allemands en *-ingen*, dérivés de noms de personnes germaniques. Presque seul, M. Charles Marteaux (*Revue Savoisienne*, 1900) s'est élevé contre l'opinion régnante, en montrant que dans beaucoup de ces prétendus noms en *-ingen* de la Haute-Savoie, on peut reconnaître des noms de personnes romains et des suffixes latins.

L'étude attentive des anciennes graphies et l'observation des patois permettent d'aller beaucoup plus loin que M. Marteaux et de distinguer nettement différents modes de formation. La distinction orthographique des noms en *-en-* et *-in-* est assez constante et correspond, dans les patois de la Suisse romande et de la Savoie, à une différence de prononciation. La plupart des noms en *-in(s)* et en *-inge* ont partout la même voyelle que les formes patoises de *quīnque*, *vīnum*, *canem*, *sanctum Symphorianum*. La plupart des noms en *-ens* et *-enges* ont, en Savoie et dans une partie du canton de Vaud, la même voyelle que les mots latins ou germaniques dont l'*n* était précédé d'un *ē* ou d'un *ī* (*vindēmia*, *domīnica*, *līngua*, *rīng*, etc.). De plus, les noms en *-inge* ont en patois la finale *o-u*, tandis que les noms en *-enges* se terminent par un *e*, correspondant à un *a* antérieur.

Il suit de là que les noms en *-ens* et *-enges* ou *-ange* peuvent seuls être ramenés au type germanique en *-ingen*. La plupart des noms en *-in(s)* de la Suisse romande et de la Savoie se laissent facilement dériver de noms de personnes romains, au moyen du suffixe rare *-īnus* (*Chandolin*, de *Scandilius* ou *Scandalus*?) ou du suffixe très fréquent *-anus*, dont l'*a* précédant *n* devait se changer en *i* sous l'influence de l'*i* final du radical des gentilices en *-ius*. Les noms en *-inge* se dérivent pareillement de gentilices romains au moyen du suffixe *-anicus*, dont il y a maint exemple dans la nomenclature géographique du Midi de la France.

Ainsi l'étude des patois, l'analyse de leurs voyelles et de leurs consonnes peut jeter quelque lumière sur l'histoire de notre sol et de ses habitants et suppléer en quelque mesure aux lacunes des documents écrits. La grande enquête qui se poursuit actuellement sur les patois et les noms de lieux de la Suisse romande n'intéresse pas seulement les linguistes, mais quiconque a souci de notre passé et de nos origines.

728. — *Séance du 22 février 1906.*

La Chambre de la réformation, par M. Louis DUFOUR-VERNES.

Dès le milieu du seizième siècle, des criées se faisaient sur les places publiques pour réprimer le luxe ou ce qu'on considérait comme tel, sous quelque forme que ce fût : ornements divers, élégance dans les vêtements, danses, banquets exagérés, etc. En 1564, le Petit et le Grand Conseil votèrent sur « la réformation des accoustremens excessifz » une ordonnance qui comprenait défense à tous, de quelque condition qu'ils fussent, de s'adonner au luxe des bijoux et des vêtements, et aux couturiers et autres ouvriers de faire des ouvrages y contrevenant. Mais le luxe augmentait de plus en plus, malgré les années difficiles que Genève traversait à la fin du siècle. Aussi, au siècle suivant, les réglemens sur tous les excès se multiplient. Enfin, en 1646, la Chambre de la réformation du luxe se crée ; elle était composée de seigneurs du Petit et du Grand Conseil. Les délinquants comparaissaient, les amendes, s'il y avait lieu, étaient prononcées, puis venait le rapport sur ceux qui seraient appelés à la séance suivante. Le premier registre de la Chambre, conservé aux Archives d'Etat, comprend douze années, de 1646 à 1658. Il renferme de nombreuses décisions prises par elle pour lui donner plus de force de répression et aussi pour procéder à des changements nécessités par les circonstances. Tous ceux de la ville étaient répartis en classes, première, deuxième, troisième qualités ; il fallait empêcher que ces derniers n'adoptassent ce qui n'était permis qu'à une classe supérieure, chose à laquelle ils n'étaient que trop portés, soit les hommes, soit les femmes, et surtout celles-ci. Quant aux ressortissans de la première qualité, ils n'avaient que trop de tendance à pratiquer le luxe en ce qui concernait leurs carrosses, leurs laquais et cochers, les noces, les ensevelissemens et les vêtements habituels ou ceux de deuil. Les femmes surtout ne voulaient souvent pas avouer leurs contraventions, refusaient de comparaître, se faisant remplacer par leurs maris, qui à leur tour venaient prononcer à la Chambre des paroles insolentes.

On comprend que les membres de la Chambre de la réformation aient été souvent bien découragés ; ils étaient parfois obligés de modérer les amendes, ou même de se contenter d'une simple réprimande, surtout quand il s'agissait de petits conseillers ou de syndics. Les séances qui, au début, se tenaient deux fois par semaine, s'espacèrent bientôt ; dès la seconde année, les membres ne furent plus convoqués que tous les quinze jours, et de temps à autre il y avait des interruptions de convocation pendant un ou plusieurs mois. Et cependant ce n'était pas la besogne qui manquait. Aussi rien de plus significatif que ces paroles d'un syndic dans la dernière séance de l'année 1658 : « Il

« est nécessaire d'adviser à quelque fort remède pour réprimer le luxe
« extraordinaire dès quelque temps que la Chambre ne s'est assemblée. »

**Lettre de Jean Romilly à J.-J. Rousseau, communiquée par
M. Eugène RITTER.**

M. Ritter donne lecture de quelques pages d'une longue lettre de l'horloger Romilly (voir sur ce dernier : Sénebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 325) adressé à J.-J. Rousseau; elle n'est pas datée, mais elle est postérieure de quelques mois à la condamnation de l'*Emile*.

Romilly était le contemporain de Jean-Jacques, et resta son ami jusqu'à la fin; il assista en 1778 à l'enterrement du philosophe.

Cette lettre, qui offre quelque intérêt pour la biographie de Rousseau, contient aussi de curieuses appréciations sur l'état de l'horlogerie à cette époque.

729. — *Séance du 8 mars 1906.*

Les fouilles récentes de l'église abbatiale de Romainmotier. Communication de M. Albert NAEF, accompagnée de projections lumineuses. — Impr. dans : *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, neue Folge, Bd. VII (1905-1906), p. 210-230.

730. — *Séance du 22 mars 1906.*

Théodore de Bèze, ses biographes et ses œuvres, par M. Eugène CHOISY.

La vie de Théodore de Bèze, surtout la seconde partie de sa vie, celle qui fut consacrée à poursuivre l'œuvre de Calvin, n'a pas été écrite d'une façon satisfaisante; M. Eug. Choisy le démontre en critiquant les différentes biographies du grand réformateur que nous possédons actuellement.

Celle d'Antoine de la Faye, *De vita et obitu clarissimi viri D. Theodori Bezae* (Genève, 1606, in-4), la seule antérieure au XIX^{me} siècle, intéressante en tant que témoignage contemporain, est tendancieuse : l'auteur est préoccupé avant tout du désir de faire son propre éloge, de prouver que c'est à lui qu'incombe l'honneur de succéder à Bèze comme chef de l'Eglise de Genève.

L'étude de Schlosser, *Leben des Theodor de Beza und des Peter Martyr Vermili* (Heidelberg, 1809, in-8), ne donne pas un portrait exact de Bèze, auquel elle prête des sentiments absolument faux lorsqu'elle lui fait approuver l'abjuration d'Henri IV.

Les quelques chapitres consacrés à Bèze par Sayous dans ses *Etudes littéraires sur les écrivains de la Réformation* (Genève, 1841, 2 vol. in-8),

ont été largement utilisés pour tous les travaux subséquents; le caractère de Bèze, l'importance de ses œuvres, son éloquence y sont bien mis en relief, mais ces chapitres ne constituent pas une biographie complète.

L'ouvrage de Baum, *Theodor Beza nach handschriftlichen und anderen gleichzeitigen Quellen dargestellt* (Leipzig, 1843 et 1851, 2 vol. in-8), accompagné de nombreuses pièces justificatives, a une grande valeur; il est malheureusement inachevé et s'arrête en 1563.

Les biographies de Heppe, *Theodor Beza. Leben und ausgewählte Schriften* (Elberfeld, 1861, in-8), de van Proosdij, *Theodorus Beza, medearbeider en opvolger van Calvijn* (Leyde, 1895, in-8) et de Henry Martyn Baird, *Theodore Beza, the counsellor of the french Reformation, 1519-1605* (New-York, 1899, in-16) ne sont guère qu'un résumé des travaux antérieurs.

Enfin, les ouvrages publiés par MM. A. Bernus, *Théodore de Bèze à Lausanne* (Lausanne, 1900, in-8), Ch. Borgeaud, *L'Académie de Calvin* (Genève, 1900, in-4), A. Cartier, *Les idées politiques de Théodore de Bèze* (*Bull. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, 1900, p. 187-206), E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, (Genève, 1902, in-8), et Hippolyte Aubert, *La conversion de Th. de Bèze à la Réforme* (*Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français*, t. LIV, 1905, p. 533-548) ne traitent que certains points spéciaux du caractère, de la vie ou de l'œuvre de Th. de Bèze.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Choisy énumère les œuvres de Bèze en analysant brièvement les plus importantes d'entre elles et en indiquant leurs principales éditions ou traductions. Bèze a cultivé avec succès les genres les plus variés : la poésie lyrique, le drame, la satire, la polémique théologique, la poésie religieuse, la dogmatique, la morale, l'exégèse, l'histoire, l'éloquence sacrée et il a même abordé les questions de droit matrimonial.

731. — *Séance du 5 avril 1906.*

Le tome second des Registres du Conseil de Genève, par M. Victor VAN BERCHEM.

M. Victor van Berchem entretient la Société du tome second des *Registres du Conseil de Genève* (1461-1477), dont il achève la publication en collaboration avec M. Louis Dufour-Vernes (Genève, 1906, in-8 de ix-573 p.). Ce volume ne fait pas seulement connaître l'organisation et la vie de la communauté genevoise à cette époque; deux événements d'un intérêt plus général y tiennent une grande place : la révolte de Philippe de Savoie contre le gouvernement de son père, le duc Louis I^{er}, en 1462,

et les guerres de Bourgogne. M. van Berchem s'attache à retracer le conflit de 1462 et à préciser, à la lumière des registres, le rôle que les Genevois furent entraînés à y jouer. A la suite du coup de main de Philippe, dit Monsieur, sur le château de Thonon, où résidait la cour de Savoie, et de la mort violente de deux des principaux conseillers ducaux, le marquis de Saint-Sorlin et le chancelier de Valpergue, que l'opinion publique rendait plus particulièrement responsables des abus du gouvernement, le duc Louis chercha un refuge dans les murs de Genève (13 juillet). Il y fut reçu avec respect. Mais bientôt, la cause de Philippe et des idées de réforme politique qu'il représentait gagna dans la ville des partisans de plus en plus nombreux; les violences de la *camarilla* qui entourait le duc contribuèrent à ce changement de l'opinion, dont plusieurs incidents (entre autres l'évasion du président du conseil de Chambéry, Guy de Feisigny, enfermé à la prison de l'Île) sont les sûrs indices. En septembre, le Conseil entre ouvertement en relations avec Philippe, et lorsque, le 9 octobre, le jeune prince se présente de bon matin à la porte de Cornavin, suivi d'une escorte où figuraient cinq à six cents soldats suisses venus de Fribourg et de Berne, il ne semble pas que l'on ait songé sérieusement à lui refuser l'entrée. Dès lors Philippe est le véritable maître de la ville : les Genevois s'opposent par la force à l'intervention d'un envoyé du roi de France Louis XI en faveur des conseillers menacés du duc de Savoie; la réunion des Trois Etats de Savoie, convoquée à Genève à la fin d'octobre, se prononce en faveur de Philippe. La réaction politique dont celui-ci était le chef n'était pas seulement dirigée contre les abus intérieurs du gouvernement, elle visait aussi à affaiblir l'influence prépondérante de la France en Savoie. La part que Genève prit à ce mouvement devait avoir pour elle des conséquences économiques désastreuses, car elle servit de prétexte aux mesures du roi Louis XI contre les foires de Genève. Quant à Philippe de Savoie, il conserva fidèlement le souvenir de l'appui que lui avaient donné les Genevois.

Les agents de change à Genève sous le régime français, par M. Edouard CHAPUISAT.

D'après certains renseignements retrouvés dans les archives municipales de la Ville de Genève et les archives nationales françaises, M. Edouard Chapuisat retrace l'état des agents de change à Genève dès l'an VII. La République de Genève avait pris diverses dispositions les concernant et la loi en vigueur lors de l'annexion datait du 23 octobre 1797. Elle déterminait le mode d'admission au rôle des agents et fixait leur nombre à cinq. Mais la loi n'avait pas d'effet rétroactif et l'an VII trouvait encore en fonctions treize agents assermentés par la République de Genève et

confirmés le premier Messidor an VI par le Commissaire du Gouvernement, Félix Desportes. Dès l'annexion, des citoyens se présentèrent en grand nombre pour remplir les fonctions d'agents de change, s'appuyant sur le principe de la liberté du commerce. Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale, Philippe, engagea celle-ci à réclamer pour Genève une disposition légale limitative, semblable à celle qu'avait obtenue la Ville de Paris. Une pétition des négociants appuya les observations de Philippe.

Les négociants genevois traitaient déjà avec un nombre d'agents disproportionné à leurs besoins; ils constatent dans leur requête « que la surabondance de ces agens les met dans la nécessité de créer souvent des affaires dont l'immoralité ne saurait lutter contre le besoin de gagner ».

La Municipalité rappela, à son tour, au Gouvernement que les faillites « innombrables » sévissant à Genève depuis plusieurs années avaient contribué, avec les billets solidaires à liquider et les circonstances politiques, à affaiblir le crédit du commerce genevois. La Municipalité ne réclama du reste pas la limitation au nombre de cinq prévu par la loi genevoise; elle estimait que sept agents pourraient être tolérés « sans détriment du commerce ¹ ».

Le gouvernement mit à l'étude la pétition des Genevois, tout en remarquant que la question des agents de change était liée à celle de l'établissement et de l'organisation des Bourses, au sujet desquels les Conseils n'avaient point encore pris de décision. Mais le commerce genevois ne tenait point à la création d'une Bourse. « Une Bourse à Genève, déclare le préfet², ne serviroit que de lieu de rendez-vous aux hommes désœuvrés : il en est peu dans cette ville, la Bourse en accroîtroit infailliblement le nombre; aux jours de sa plus grande prospérité, Genève fesoit un assés grand commerce, et n'avoit jamais senti le besoin de cet établissement. »

Les négociants eux-mêmes, dans une lettre adressée au préfet, avaient écrit : « Genève est petit, le quartier où se font les affaires de commerce est resserré dans son centre, tout le monde se connoît, chacun prend le moment qui lui convient le mieux pour ses communications commerciales, elles ne sont point de nature à pouvoir se traiter hors des comptoirs ou des ateliers. Une Bourse de Commerce seroit donc nuisible, elle deviendrait onéreuse, ses effets seraient fâcheux pour l'industrie..... »

Malgré ce qui précède, un décret du 18 février 1808 créa une bourse de

¹ Reg. de la Municipalité. Séance du 27 vendémiaire an VII. (Arch. de la ville de Genève).

² Lettre du 29 floréal an IX adressée au Ministre de l'Intérieur (Arch. nat. F. 12. 479 c.).

commerce à Genève, fixa le nombre des agents de change à huit, et leur cautionnement à 12000 francs. La Bourse fut placée à l'Hôtel de Ville, dans le local précédemment occupé par un sieur Sandoz, cafetier. Deux courtiers en marchandises y furent adjoints.

Les nouveaux élus furent assermentés le 25 juin par le maire. Ils furent seuls autorisés, dès le 18 décembre 1810, à publier des feuilles exclusivement consacrées à l'annonce du cours du change, et des variations survenues dans le cours des marchandises.

Il ressort des documents officiels que le gouvernement utilisa les agents de change et les courtiers pour les renseignements qu'il désirait obtenir sur le marché de Genève, renseignements que les agents devaient donner avec circonspection, « de manière à ne causer au commerce ni défiance, ni alarmes ».

732. — *Séance du 26 avril 1906.*

Vie de Samuel Turrettini, théologien genevois (1688-1727), par M. Eugène DE BUDÉ.

Samuel Turrettini, fils de Michel Turrettini, professeur distingué de notre Académie et pasteur de mérite, suivit la carrière paternelle. Après quatre années de fortes études et avant sa réception au saint ministère, il voyagea. En Allemagne, il fit la connaissance de plusieurs hommes illustres : Van Boshuyen, à Hanau, qui lui ouvre sa riche bibliothèque, le Dr Mieg, à Heidelberg.

A Paris, il pénétra dans la société de Fontenelle, de l'abbé Bignon, du P. Tournemine, des Bénédictins Montfaucon, Nourri, Banduri, du dominicain Lequien, l'éditeur de Jean Damascène.

A Rotterdam il rendit visite à Jurieu, le violent polémiste d'autrefois que l'âge et la maladie avaient assagi. « Il passe le jour dans son fauteuil, écrit Samuel Turrettini à son cousin Jean-Alphonse, il est presque sans mouvement. Il ne parle guère que par oui ou par non. Il vous salue par la bouche de sa femme qui fait les honneurs de la maison et qui parle assez pour tous deux. »

A Londres, à Oxford, à Cambridge, Turrettini ne laisse échapper aucune occasion de voir des hommes intéressants ou des choses curieuses. Grâce à son nom il est reçu partout. Les lettres qu'il écrit complètent admirablement ce que les voyages *d'outre-manche* de J.-A. Turrettini, Baulacre, Lullin, Sarasin et Vernet, nous ont appris sur les rapports entre Genève et l'Angleterre aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles.

Pendant son absence, et avant sa consécration, Samuel Turrettini reçut deux appels, l'un de l'Eglise de Bâle, l'autre de celle de Marbourg, qu'il refusa. — De retour au pays, il fut consacré en février 1713 et obtint

d'abord une place de pasteur en ville, dans la paroisse de Saint-Gervais; puis il fut nommé successivement pasteur de l'Eglise italienne, professeur d'hébreu, de langues orientales et de théologie; enfin la Vénérable Compagnie le désigna pour occuper la place de bibliothécaire laissée vacante par la mort de Sartoris.

M. de Budé analyse les écrits de Turretini, ses thèses latines et françaises, son ouvrage sur *les prétendus inspirés des derniers siècles*, ses sermons, ses propositions et donne la caractéristique de sa théologie.

Turretini mourut prématurément le 17 juillet 1727, avant que les belles facultés dont il était doué eussent pu atteindre leur plein épanouissement.

Lettre du pape Clément VII à Pierre de la Baume, évêque de Genève (29 octobre 1525), par M. Eugène RITTER.— Impr. ci-après, p. 36.

Entretien sur les fouilles récentes en Asie-Mineure, par M. Paul SCHAZMANN.

Comme collaborateur de l'Institut archéologique allemand, M. Schazmann a eu l'occasion de visiter plusieurs cités de l'Asie Mineure; il rend compte de l'état des travaux qui s'y poursuivent.

A Pergame, les fouilles, dirigées par M. le professeur Dœrpfeld, ont donné des résultats très intéressants; parmi les découvertes les plus importantes, on peut signaler : une inscription votive dédiée à Poseïdon, en dialecte éolien du V^{me} siècle avant J.-C.; une maison à deux étages, qui remonte à l'époque royale et fut complètement restaurée à la fin du II^{me} siècle après J.-C. par le consul romain G. Claudius Attalus Paterclianus; de fort belles mosaïques, pour la plupart de l'époque romaine; un second Hermès décoré d'une épigramme en style homérique, et situé, comme le premier découvert en 1904, dans les propylées; enfin, plusieurs tombeaux.

Les musées de Berlin, qui ont cédé la concession de Pergame à l'Institut archéologique allemand d'Athènes, ont acquis un nouveau champ d'action dans la vallée du Méandre.

La découverte de Priène est une acquisition très précieuse pour la connaissance des villes hellénistiques; ses monuments sont bien conservés : un temple d'Athena Polias, un marché, un hôtel de ville, un théâtre, des maisons particulières, etc.

A Milet, M. Wiegand a retrouvé le proskenion du théâtre, magnifiquement décoré de marbres polychromes, et l'agora, qui renferme une inscription du V^{me} siècle. Il a encore mis à jour, dans les vastes thermes de l'impératrice Faustine la Jeune, des statues grandeur naturelle d'Apollon

Citharède et des Muses, d'après les originaux du Rhodien Philiskos. Une reconstitution de la porte monumentale conduisant du Marché à l'Agora a pu être exécutée. Le plus vaste temple des Milésiens, le sanctuaire d'Apollon Didyméen, a été enfin dégagé des constructions modernes qui le défiguraient : un iradé du sultan a permis d'exproprier les maisons qui en occupaient le pronaos et les alentours immédiats.

Les fouilles d'Ephèse se continuent régulièrement, chaque année, sous les auspices de l'Institut archéologique autrichien; le grand théâtre et la bibliothèque, récemment découverte, montrent des motifs d'architecture très curieux.

Grâce à ses sources thermales, la ville d'Hiérapolis prit un développement considérable sous la domination romaine; les ruines de l'agora, du théâtre, un des plus somptueusement construits de l'époque d'Hadrien, du palais des thermes, de la vaste nécropole témoignent de cette grandeur passée.

M. Schazmann divise les cités antiques en deux groupes distincts : les villes dont le plan s'adapte d'une façon naturelle aux accidents du terrain, et celles qui sont établies d'après un plan rectiligne, analogue à celui de nos villes modernes. Hiérapolis et Priène appartiennent à la seconde manière, appelée Hippodamienne, du nom de son inventeur. Pergame, où les moindres mouvements du terrain sont utilisés pour établir des terrasses, appartient au premier groupe.

733. — *Séance du 3 mai 1906.*

Fouilles à Deir el Bahari (Egypte) en 1906. Communication de M. Edouard NAVILLE, accompagnée de projections lumineuses.

M. Edouard Naville rend compte des fouilles qu'il a faites pour l'Egypt Exploration Fund, à Deir el Bahari, pendant l'hiver 1906. Il décrit d'abord ce qui avait été fait les années précédentes : le déblaiement de la partie antérieure du temple de la XI^me dynastie, élevé par le roi Mentouhotep, temple formé d'une plateforme à laquelle on avait accès par une rampe. Sur la plateforme sont les restes d'une salle à colonnes, au milieu de laquelle s'élève un gros bloc de maçonnerie qui est probablement la base d'une pyramide.

Les travaux de cette année ont porté sur la partie postérieure, en vue de reconnaître comment le temple était relié à la montagne. On a découvert un vaste «dromos» bordé de chaque côté par une ligne de colonnes, et conduisant à une tombe ou à un sanctuaire.

Dans l'angle nord-ouest de la plateforme, et à un niveau un peu supérieur à celui de l'ancien temple, on est arrivé à un sanctuaire tout à fait ruiné, dédié à Amon et Hathor et datant du roi Touthmosis III de la

XVIII^{me} dynastie. Dans la paroi occidentale de ce sanctuaire, les recherches ont révélé tout d'un coup une petite chapelle creusée dans le rocher et contenant la statue de la déesse Hathor sous la forme d'une vache de grandeur naturelle. Cette statue en grès, presque intacte, est peinte d'un rouge brun; la tête et le cou étaient recouverts d'or qui a été enlevé déjà dans l'antiquité. C'est un morceau de sculpture d'une grande beauté. Sur le cou, la vache porte le cartouche d'Aménophis II, le fils de Touthmosis III, qui a fait creuser la chapelle. Celle-ci est faite de dalles en grès appliquées contre le rocher. Elle est toute ornée de peintures encore d'une grande fraîcheur, où l'on voit le roi Touthmosis faisant des offrandes à la déesse. La vache a été transportée au musée du Caire, ainsi que la chapelle qui doit y être reconstruite.

A la fin des travaux, on a découvert l'entrée d'un couloir en plan incliné, qui, vraisemblablement, mène à la tombe du roi Mentouhotep.

Faits divers.

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler la Société a publié :

Au mois de novembre 1904, la livraison 9^{me} et dernière du tome II du *Bulletin*, datée de juin 1904.

Au mois de décembre 1905, le tome XXX (nouv. série, t. X) des *Mémoires et Documents* contenant : *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle*, par le D^r LÉON GAUTHIER.

Au mois de janvier 1906, le tome III (série in-4) des *Mémoires et Documents*, contenant : *La Maison de ville de Genève*, par Camille MARTIN.

Au mois de mars 1906, le tome XXIX (nouv. série, t. IX) des *Mémoires et Documents*, contenant : *Documents pour servir à l'histoire des relations de Louis XIV avec la République de Genève. — Correspondance de Roland Dupré, second Résident de France à Genève (1680-1688), publiée avec une introduction et des notes par Frédéric BARBEY.*

Au mois de juillet 1906, le t. II des *Registres du Conseil de Genève* (du 10 février 1461 au 9 février 1477), publié par les soins